



Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION

-39-23-

Séance du 21 septembre 2023

Le jeudi 21 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAU, Vincent JEANMOUGIN, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Priscilla LEGRAND (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA),

Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le dispositif du parcours emploi compétence.

Ce dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur un triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 40%.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animation, organisation des manifestations communales et communication.
- Durée du contrat : 9 mois, du 1^{er} octobre 2023 au 30 juin 2024
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : indice brut 367.

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec le POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal ;
Où cet exposé ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- D'approuver les modifications proposées au 1^{er} octobre 2023 ;
- De l'autoriser à signer tous documents liés ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi délibéré,
Le Maire

Michel PEDERENCINO

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE FERRIERES' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Pedercino'.

Publication le : 26/09/2023

Transmission au représentant de l'État le : 26/09/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

